

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 15 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 9 juin 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 29

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Céline TONOT	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Philippe BELLEVILLE	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Association Vitagora-Pôle de Compétitivité- Convention pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2022-2024 - Subvention de fonctionnement 2023

Lancé il y a 15 ans par le Grand Dijon, le Pôle de Compétitivité Vitagora Goût Nutrition Santé se classe aujourd'hui selon l'évaluation menée par l'État dans le premier groupe de pôles considérés comme très performants. Début Avril 2023, il a obtenu le renouvellement de sa labellisation Pôle de compétitivité pour la 5^{ème} fois.

Pour rappel, les travaux de Vitagora se basent sur la thématique principale « de l'alimentation durable au service du bien-être des consommateurs ». Ses objectifs sont déclinés sur trois domaines d'actions stratégiques :

- Plaisir gustatif
- Préservation du capital santé
- Préservation de l'environnement

Avec un périmètre d'intervention élargi à la région parisienne, le pôle peut se prévaloir aujourd'hui de 660 membres actifs dont 364 entreprises cotisantes en 2022. 62% des adhérents sont situés dans un rayon de 150 km autour de Dijon et 88% des entreprises adhérentes sont des PME.

Après la fusion-absorption de l'AREA Bourgogne Franche-Comté, antenne régionale du syndicat professionnel de l'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA) en 2019, le pôle a redéployé ses activités en proposant des actions collectives aux PMI adhérentes : transfert de technologie, usine efficiente en eau, qualité et traçabilité en agro-alimentaire, performance industrielle, promotion des métiers et de la filière (avec AG2R-La Mondiale et le pôle emploi), accompagnement marchés. En 2022, Vitagora a lancé son club dirigeants suivi régulièrement par 15 responsables. Vitagora a formé 170 personnes en 30 sessions de formation et tenu 14 webinaires thématiques.

Le pôle Vitagora assure des missions pour le compte de la Région BFC : Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), performance industrielle, industrie du futur, attractivité, qualité. De même, Vitagora agit pour le compte de la DRAAF BFC avec l'action collective « construire avec le consommateur » et une action sur l'écoconception.

Le pôle emploie 35 collaborateurs et permet aux projets innovants d'accéder plus vite à leurs marchés, tout en contribuant au rayonnement international de l'excellence française. L'activité à l'international concerne plus de 25% des adhérents : en 2021, un bureau a été ouvert au Japon en collaboration avec le NARO (National Agriculture and Food Research Organisation) et un autre au Rwanda. Le projet européen Global Future ciblé sur 4 pays (Japon, Corée du Sud, Singapour et Thaïlande) vise à accompagner les PME à la durabilité environnementale.

Vitagora poursuit le développement de son accélérateur de start up, le Toaster Lab : en 2023, le concours sera thématiqué et 8 lauréats ont déjà été sélectionnés parmi 55 candidats internationaux sur le thème des ferments du futur.

La fusion-absorption de la FoodTech par Vitagora officialisée le 8 avril 2022, a permis à Vitagora de concevoir un programme cohérent de développement : l'association est à présent en capacité de proposer aux start-ups, PME et ETI du territoire un parcours d'accompagnement plus complet et territorialisé. Le concours international de Start up AgFoodTure organisé le 15 Septembre 2022 à Dijon a été un succès avec 140 candidats issus de 9 pays pour 33 finalistes répartis dans 4 challenges thématiques. Dijon métropole a été associée à toutes les étapes de réalisation de ce concours. De plus, Vitagora pilote l'action Living lab financée et déployée dans le cadre du programme « Dijon, alimentation durable 2030 » labellisé Territoire d'Innovation : en 2022, elle a lancé le challenge légumineuses pour préparer les consommateurs volontaires à trouver des solutions pour consommer plus facilement les légumineuses en co-construction avec des entreprises alimentaires. Le living lab a répondu à la demande de la CAF 21 et de Dijon métropole pour imaginer avec les assistantes maternelles la mise en place de solutions pratiques et efficaces pour assurer une alimentation saine et durable aux tout petits. Vitagora proposera en 2023 un outil digital immersif de sensibilisation du grand public aux enjeux de l'alimentation durable de demain.

Dijon métropole et Vitagora entendent poursuivre leur partenariat dans le domaine de la transition alimentaire afin d'accompagner les entreprises dans leur démarche d'innovation, de déployer les innovations sur le territoire et de promouvoir l'attractivité de l'écosystème.

Pour ce faire, une convention-cadre a été votée en 2022 pour 3 ans pour permettre de mieux territorialiser la réponse aux enjeux de transition alimentaire et le développement des entreprises de la filière agro-alimentaire. Cette convention prévoit la mobilisation de 420.000€ de subvention sur 3 ans sur la base d'objectifs annuels définis entre Vitagora et Dijon métropole

La convention se décline en 3 fiches-actions dont la thématique a été fixée par la convention pluriannuelle ci-jointe :

– Identifier et accompagner des projets d'entreprises créateurs de valeur : grâce à son offre de services extrêmement riche sur le plan local, et son réseau reconnu internationalement, Vitagora accompagne le développement des entreprises et contribue au rayonnement des acteurs académiques implantés sur le territoire métropolitain. Vitagora est reconnu pour son savoir-faire dans le montage et le management de projets innovants, et dans le développement de services sur-mesure répondant aux problématiques des TPE et PME du territoire.

– Contribuer à l'implantation et au développement de start-ups de l'AgriFoodTech : en poursuivant les actions initiées par l'association FoodTech®, et en faisant de Vitagora l'acteur de référence sur le thème du « numérique au service de la transition alimentaire ».

– Renforcer, à l'échelle internationale, le positionnement et l'attractivité de notre écosystème sur les sujets de l'alimentation durable, et faire de Dijon métropole une référence sur les sujets de la transition alimentaire : par l'organisation d'événements de promotion et d'attractivité sur le territoire, l'implication dans des projets européens, et la réalisation d'actions à l'international, en synergie avec le service des relations internationales de la collectivité.

Pour réaliser le programme d'actions de l'année 2023, Vitagora sollicite une subvention de 140 000 € décomposée comme suit :

- 45 000 € pour le programme d'innovation et projets
- 70 000 € pour le programme AgriFoodTech
- 25 000 € pour les actions à l'international

Le mode de versement proposé est le suivant : un acompte de 50 % au vu du programme et du budget prévisionnel et le solde de 50 % au vu du compte rendu d'exécution et de la réalisation d'objectifs.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention pluriannuelle ;
- **d'attribuer** une subvention de 140.000 € à l'Association Vitagora au titre de son fonctionnement pour l'année 2023 ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2023.

SCRUTIN	POUR : 36	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN